

Transports routiers
La SOTOPLA et son DG
au centre des intrigues P.2

Editorial
Le premier
pas P.3

Recettes Fiscales
Et si l'OTR sous-traitait le volet
corruption à la gendarmerie P.6

*Atchadam,
l'homme par qui
les manifestations populaires
ont débuté*

A l'image de Raila Ondiga et Uhuru Kenyatta

Un tête-à-tête
Faure-C14 s'impose P.5

Transports routiers

La Sotopla et son DG au centre des intrigues

Le gouvernement, dans sa politique de dynamisation du secteur des transports routiers et ferroviaires, continue de prendre des mesures en vue de soulager les usagers de la route et de réduire l'insécurité sur nos routes.

L'une de ces mesures a été symbolisée par un arrêté ministériel du 06 décembre 2017 en abrogation des dispositions antérieures et qui fixe le prix des opérations de visites techniques automobiles comme suit :

- voitures légères de transport public de personnes et de marchandises : 1500 frs chaque 6 mois
- voitures légères à usage privé et administratif : 4000 Frs par an TTC
- véhicules poids lourds, tracteurs et remorques, tout usage : 4500 Frs chaque 6 mois TTC
- motos taxi : 1500 frs chaque 6 mois TTC
- motos à usage privé et administratif : 2500 frs par an TTC.

L'intrigue au niveau de ces nouvelles dispositions se situe du côté des voitures légères à usage privé



Ninsao Gnofam, ministre des Infrastructures et des Transports

res à usage privé où malgré la fixation des prix à 4000FRS TTC par an, la Société Togolaise des Plaques (Sotopla) continue d'exécuter les prestations à 47000 FRS. Il y a lieu de s'interroger sur cette augmentation de 700 frs et se demander où va cet argent. Avec le nombre incalculable de

voitures à usage privé qui font les défilés pour les visites techniques, il faut imaginer ce que le Directeur Xavier Allado et sa société amassent comme gain. Outre le flou autour de l'augmentation du prix des opérations de visites techniques pour les voitures légères à usage privé, la

société ne dispose pas d'un système fiable capable de recenser le nombre de voitures ni d'engins à deux roues qui passent les visites techniques. Il faut en déduire un manque de transparence autour des prestations qu'offre ladite société aux Togolais.

Il urge que l'Etat togolais à travers le ministère des infrastructures et des transports ainsi que la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires censés faire exécuter l'arrêté ministériel fixant les nouveaux prix, recadrent la Sotopla. Nous y reviendrons

Isaac Tony

REMMERCIEMENTS

Sa Majesté Guin Fioga FOLY BEBE XV, Roi des Guins à Glidji
Guin Fio Assama KOUMOU Nettey XI, chef traditionnel de Djéta
Guin Fio Assiongbon TEKO APETOVI IV, chef traditionnel de la ville d'Anfoin
Togbui DJIDJOLE DETSU X, chef canton de Djidjolé
L'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo, Paroisse d'Avénou
La Mission Evangélique DIEU EST CAPABLE (MEDEC LOME)
Pasteur Bello Fataï
L'Association ZION (ZEBULONTO)
La famille ZONVIDE de Djéta
La famille AGBETOGLO d'Anfoin
Mlle PEREIRA Etonam Sandra épouse LOTSI, ses frères et leurs enfants
Les enfants de la défunte
Mme Pasteur BELLO, Lily née PEREIRA, son époux et ses enfants
Mme HOLONOU Victoire et son, enfant
Les familles parentes alliées et amies, profondément touchées de diverses marques d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de leur très chère et regrettée :



**Veuve ZONVIDE Elisabeth Mokpokpo
Survenu le 04 avril 2018 au CHU Sylvanus Olympio de Lomé dans sa 71ème année**

Dans l'impossibilité de vous toucher individuellement, vous renouvellent leurs sincères remerciements. Que Dieu le Tout-Puissant vous bénisse tous et vous rende tous vos bienfaits au centuple.

Musique

OLIBIG : Un Show inédit pour célébrer ses 10.000 fans

Le dimanche 17 juin prochain sera une date exceptionnelle pour l'artiste togolais OLIBIG. A l'occasion, l'artiste « 100 Kg » encore surnommé « Le Messager Parolier », célèbre ses 10.000 fans. Pour ce faire, Ayité Segnedji Aziadapou, de son vrai nom, donne rendez-vous à ses fans au Palais des Congrès, sous les coups de 14heures. Un événement culturel portant le label AFROCOM.



Olibig à la conférence de presse en compagnie de Bienvenu Folly Milanyawoé, Manager d'Afrocom

C'est un événement culturel jusque-là inédit au Togo. Le dimanche prochain, l'artiste Ayité Segnedji Aziadapou, alias OLIBIG déroulera, au Palais des Congrès de Lomé, le tapis rouge à ses fans qu'il estime à 10.000 sur les réseaux sociaux.

Si l'on pourrait bien évidemment s'étonner du chiffre avancé par l'artiste, au regard de l'audience du rappeur sur la scène du show bizz national, le staff organisationnel de l'événement, lui, dit ne s'en émouvoir aucunement. « C'est juste un chiffre que nous avons avancé. Tout le monde connaît Olibig. Il est plus que ça. Mais c'est juste un chiffre que nous avons lancé. Car, il faut parfois épouser la modestie », a expliqué, lundi dernier à la presse, Bienvenu Folly

Milanyawoé, le Manager d'AFROCOM, la structure organisatrice de l'événement.

Au-delà de célébrer autrement le Ramadan avec les musulmans, ce spectacle organisé en collaboration avec Radio Taxi FM, se veut par ailleurs une autre manière de jauger l'aura de l'artiste, quand on sait surtout que la salle de spectacle du Palais des Congrès de Lomé n'a que 3500 places assises, poursuivent les promoteurs de l'événement.

Ainsi donc, OLIBIG offrira un show inédit à ses admirateurs qui feront le déplacement. Durant les instants de trois heures d'horloge, « Le Messager Parolier » passera en revue, le riche répertoire de ses 3 albums à son actif dont « Conscience » en 2009 et « Mes paroles » en

2014. Au cours de cette soirée annoncée riche en couleurs, l'artiste « 100 Kg » donnera également un avant-goût de son quatrième opus de 15 titres en préparation et qui s'intitule « Quand je vous parle de moi » qui comporte des featurings réalisés avec des artistes de tailles comme King Mensah, Bibi Reine, Kanaa, Junior Seme, Phéno Ambro et Doven'D.

Sur la scène du Palais de Congrès, prestera une vingtaine d'artistes de diverses variétés musicales Doven'D, Junior Seme, Togo Boy, sans oublier l'humour qui sera assuré par l'artiste comédien Adjaho Junior. « Notre structure a déjà mis la balle en jeu. Le reste se fera par l'artiste. Ce dont je suis sûr, c'est ce que ceux qui feront le déplacement du Palais des Congrès ne seront pas déçus », promet le Manager Bienvenu Folly Milanyawo. Quant à l'artiste, il réaffirme que le show sera vraiment inédit. « Ce sera un spectacle jamais vu à Lomé, car ça sera différent de ce qui s'est passé jusque-là ! », rassure OLIBIG.

Les tickets seront en vente à partir de demain vendredi aux différents points de vente dont Radio Taxi Fm, Radio Kanal Fm, les stations Shell Bè, Raffinerie, Hédzranawoé.

MT

EDITORIAL

Le premier pas

Cette semaine retient particulièrement l'attention du monde entier pour l'évènement historique qui l'a meublé. La tension extrême qui a caractérisé les relations entre les Etats-Unis et la Corée du Nord sur la dénucléarisation de cette dernière tend à s'apaiser sous l'ère Trump.

Historique, l'acte fort posé par les deux puissances. Même si les deux cieux ne sont pas encore définitivement dégagés, l'histoire retiendra qu'un pas important a été posé entre les deux Etats pour le retour à la normale après des années d'inimitié jurée. Le premier pas vers la réconciliation, dans n'importe quelle situation de tension, est toujours important. L'histoire retiendra ce premier pas.

Les Togolais, eux, attendent toujours le premier pas censé apaiser la tension politique qui sévit dans le pays bientôt un an. Ce premier pas qui reste toujours l'apanage des entités en position de force, est loin de recevoir l'adhésion du parti au pouvoir et bien sûr de son chef embriqué par un entourage radical.

Ce premier pas, les Togolais l'attendront en vain dès lors que l'opposition, par méfiance et le parti au pouvoir par sécurisation de ses acquis, s'engouffreront toujours dans des calculs mesquins au détriment de l'intérêt national. C'est à croire que ce premier pas, ce grand bond pour la préservation de la paix sociale et du vivre-ensemble ne pourra être posé.

Pendant que les populations invitent ce premier pas de tout leur vœu pour le décollage économique du pays, la cour Constitutionnelle sifflie la fin de la récréation et pose son premier pas pour la tenue des élections législatives, un pas titubant et sujet à interprétations diverses qui font malheureusement croire que les acteurs politiques amorcent un virage dangereux.

Que celui qui n'aime pas le Togo et voudrait arriver au pouvoir par la force ou veut le quitter dans le sang, lève le petit doigt.

Isaac Tonyi

Sortie de crise/ Entre "guerre tranchée" pouvoir-opposition et feuille de route de la CEDEAO

La Cour Constitutionnelle s'interpose !

Quelle stratégie viable pour une sortie de crise apaisée au Togo. Les initiatives n'en manquent pas. Le dialogue politique amorcé depuis presque 4 mois, pour sa part, titube. Face à deux classes politiques rigidement opposées, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) œuvre aux côtés des médiateurs pour l'adoption d'une feuille de route consensuelle. Mais depuis ce mardi, contre toute attente, la Cour Constitutionnelle s'invite dans la danse au profit des élections.

Guerre de tranchée pouvoir - Opposition

La crise togolaise se veut, un feuilleton à plusieurs épisodes. Plus les jours passent, plus les initiatives se succèdent pour une sortie de crise. Chacune selon ses raisons. Parallèlement au dialogue politique en cours depuis le 19 février, il faut y adjoindre, la poursuite du calendrier électoral, les législatives qui

l'organisation sous-régionale, au cas où la première connaîtrait un échec. Pendant donc que les imaginations fertiles s'entremêlent aux indiscretions pour alimenter, de plus belle les débats, la Cour Constitutionnelle, jusque-là très discrète, sort de son silence et s'y mêle.

La Cour Constitutionnelle s'interpose !

Dans un communiqué rendu

...Aboudou Assouma demande à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et au Gouvernement de prendre les dispositions qui « s'imposent » en vue d'organiser les élections législatives avant la fin de l'année 2018.

arrivent à grands pas et si possible, le référendum, soutient le pouvoir. Il n'en est pas question, renchérit l'opposition regroupée au sein de la Coalition des 14 formations politiques (C14) soutenant, pour sa part, que les élections ne sauraient être la solution à la crise togolaise, mais plutôt le nœud gordien.

La CEDEAO aux commandes

C'est donc dans la perspective de définition d'une stratégie consensuelle que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), s'ajoute au dossier. Lors du sommet extraordinaire de ses Chefs d'Etat et de gouvernement tenu en avril dernier à Lomé, l'organisation sous-régionale a annoncé l'élaboration, très prochaine, d'une feuille de route qui renfermera des recommandations "imposables" aux acteurs pour la sortie de crise. Une annonce suivie, le 02 juin dernier, par une mission de la CEDEAO et des médiateurs conduits à Lomé par le Président de la Commission de la CEDEAO, l'Ivoirien Jean Claude Brou. « Nous allons travailler sur un projet de feuille de route qui sera soumis aux deux Chefs d'Etat (Ndlr : les médiateurs Nana Akufo-Addo du Ghana et Alpha Condé de la Guinée) », a notamment expliqué le chef de mission de la CEDEAO.

Depuis lors, les spéculations vont bon train. Des pistes évoquent l'hypothèse d'une transition politique que devra diriger Faure Gnassingbé jusqu'en 2020, avec un Premier ministre consensuel. Et d'autres évoquent celle d'une éventuelle intervention militaire de

public le mardi 12 juin dernier, l'institution que dirige le Juge Aboudou Assouma, se référant à l'article 2 de la Constitution du 14 octobre 1992, fait comprendre que le mandat des députés actuels ayant débuté le 20 août 2013, date d'ouverture de la session de droit, il doit donc prendre fin le 19 août 2018. Par conséquent, révèle la Cour Constitutionnelle, «...les élections doivent avoir lieu dans la période du 20 juillet au 19 août 2018 ». Constatant, par ailleurs, que « le processus électoral a accusé un retard par rapport aux délais constitutionnels », le Président de la Cour Constitutionnelle, Aboudou Assouma demande à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et au Gouvernement de prendre les dispositions qui « s'imposent » en vue d'organiser les élections législatives avant la fin de l'année 2018.

Ça se déchaîne...

Voilà qui relance les débats quant aux chances de réussite du dialogue politique en cours. La première réaction d'un acteur politique, c'est celle du



Aboudou Assouma, Pdt de la Cour Constitutionnelle

député François Kampatib de l'ADDI. « La Cour Constitutionnelle fait son travail. Aux institutions, au gouvernement et à la classe politique de faire leur part aussi », a fait observer, hier mercredi chez nos confrères de Nana Fm, ce responsable politique, membre de la C14. Toutefois, le député du Tône a regretté le mutisme de la cour jusqu'alors, alors que le pays est en crise. « Nous sommes en crise politique et on aurait voulu que la Cour en dise un mot, mais elle passe comme si nous sommes dans un Etat où ça marche normalement. Or si c'était le cas, les élections devraient avoir lieu dans deux semaines et nous serions actuellement en pleine campagne », a expliqué Dr Kampatib. Sur la toile, les commentaires fusent. Si une partie de l'opinion évoque une « sortie ratée » de la Cour Constitutionnelle, parce que se trompant de rôle, une autre salue une intervention « salutaire ». « Qui parle d'Aboudou Assouma parle du régime RPT/Unir. Il n'y a donc rien d'étonnant sur leur communiqué... la lutte est à nouveau piégée », affirme un observateur. « Sur le plan juridique, la Cour Constitutionnelle était appelée à se prononcer sur les délais constitutionnels », réplique un autre qui estime, plus loin, qu'« on devrait plutôt se demander pourquoi sa sortie a été, elle aussi, tardive ».

Cette réaction de la Cour Constitutionnelle pourrait-elle influencer la CEDEAO dans l'élaboration de sa feuille de route pour une sortie de crise apaisée ? Les jours à venir situeront l'opinion...

Magloire TEKO

FLAMBEAU

Hebdomadaire Togolais d'information, d'investigation, d'analyse et de publicité *des Démocrates*

Nous sommes journalistes

Togo : « Mourra » ou « mourra pas ? »

L'incertitude avant lundi

Désormais étouffées dans l'œuf, face à la détermination du gouvernement d'asseoir l'autorité de l'Etat, les marches de protestation auxquelles appelle périodiquement la Coalition des 14 formations politiques (C14) s'étiolent au fil des jours à Lomé. Face à cette situation contraignante, les leaders des partis au cœur de la contestation du régime de Faure Gnassingbé depuis août 2017 multiplient, de leur côté, les stratégies de contournement. A défaut de se retrouver dans les rues, ces derniers annoncent pour le lundi 18 juin prochain, l'opération « Togo Mort ».

Tour de Babel

Les multiples plaintes de certains riverains sur les conséquences des marches sur leurs activités commerciales, la persistance de la volonté de la

connaît. Un dispositif impressionnant de forces de l'ordre et de sécurité, appuyé par des militaires est déployé dans les rues de Lomé, empêchant systématiquement, souvent à coup de gaz la-



de restreindre la liberté de manifester dans le pays, la Coalition des 14 formations de l'opposition ne désarme pas. La C14 choisit, pour la semaine prochaine, une autre stratégie dans la lutte en faveur du rétablissement de la Constitution du 14 octobre 1992, de la révision du cadre électoral et l'instauration du droit de vote des Togolais de la Diaspora et de l'accomplissement du reste des mesures d'apaisement et de confiance.

Opération « Togo Mort »

« Le pouvoir de Faure Gnassingbé veut priver le peuple de son droit constitutionnel de manifester en réprimant systématiquement les manifestations. Il veut également maintenir le pouvoir clanique en refusant de restituer la C92 au

peuple... Il n'en est pas question ! », écrit la C14 dans son communiqué. Pour ce faire, la Coalition des 14 formations politiques de l'opposition, toutes les forces démocratiques et la société civile acquises au changement invitent les populations sur toute l'étendue du territoire national à cesser toute activité professionnelle et économique, et à rester chez elles pendant la journée du lundi 18 juin 2018, a précisé le communiqué. Somme toute, une opération « Togo Mort » qui court de 06 heures à 18 heures. Si la démarche de la C14 ne souffre d'aucune contestation en terme de légalité, elle suscite néanmoins des interrogations.

Le Togo attend son sort

Le Togo mourra-t-il lundi prochain? Se demandent,

nombre d'observateurs. Des questionnements somme toute fondés quand on se réfère aux éléments et forces en présence. En effet, aux premières heures des contestations populaires, la première opération « Togo Mort » a été presque une réussite. Peu étaient les commerçants qui avaient ouvert. Mais au fil du temps, la mobilisation s'affaiblit, d'autres initiatives parallèles aussi. Ce qui a ouvert la brèche au pouvoir de Lomé, surtout par l'entremise du dialogue politique en cours entre les acteurs, de prendre confiance. Aujourd'hui, le vent lui semble très favorable. Devant la répression, les marches peinent à mobiliser. De même que la rue qui ne gronde plus pratiquement. C'est dans cet océan de méthode forte du gouvernement et de dé-mobilisation de la base qu'il convient de se demander objectivement au Togo si cette opération pourrait vraiment réussir, comme de par le passé.

Mais en attendant lundi prochain, le Togo, indécis, attend patiemment son sort...

Magloire TEKOU

...Si la démarche de la C14 ne souffre d'aucune contestation en terme de légalité, elle suscite néanmoins des interrogations... Le Togo mourra-t-il lundi prochain? Se demandent, nombre d'observateurs.

Coalition de violer ses engagements et les mesures prises par le facilitateur... voilà, entre autres arguments, qu'avance désormais le gouvernement togolais pour dévier les itinéraires initiaux des marches de protestation dans la capitale togolaise. La suite, on la

crymogènes, tout attroupement dans la capitale, bien quadrillée pour la circonstance.

S'insurgeant de façon véhémement contre ce qu'elle appelle « la répression aveugle » du pouvoir de Lomé, et surtout face aux velléités de ce dernier

« Opération Entonnoir »

Les dérives continuent !

Au Togo, la lutte contre le trafic illicite du carburant frelaté a, de nouveau, tourné au vinaigre. Fauché par balle, le jeune Louis Anoumou a succombé, le vendredi 8 juin dernier au CHR de Tsévié, à ses blessures, lors d'une opération de répression du trafic illicite du carburant frelaté à Tokpli, dans la préfecture de Yoto. Une dérive de trop, quand on connaît le caractère sacré de la vie humaine.

L'on ne le dira jamais assez. L'« opération Entonnoir », la politique gouvernementale de répression du trafic illicite de carburant frelaté au Togo, mise en place depuis quelques années, continue de faire des dégâts. Au-delà des blessés, ces opérations de routine visant à réprimer cette pratique illicite, puis saisir les cargaisons du produit incriminé, compte tenu du risque encouru, tournent le plus souvent

au drame. Le dernier en date est le décès du jeune Louis Anoumou, touché par balle lors de cette opération, à Tokpli dans la préfecture de Yoto.

Depuis lors, des réactions d'indignation fusent de partout. Dans la foulée, le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Sécurité et de la Protection, tout en regrettant l'incident malheureux a présenté ses condoléances à la famille de la



victime. Le Gal de Brigade, Damehame Yark, après des mesures correctionnelles prises à l'encontre de l'agent mis en cause a, par ailleurs, annoncé l'ouverture d'une enquête pour situer les responsabilités.

Mais ces mesures prises par l'autorité paraissent insuffisantes, aux yeux de l'opinion, pour justifier ces bavures et dérives qui deviennent de plus en plus récurrentes. D'Aného à Tokpli, Vogan, Baguida et bien d'autres quartiers de Lomé, les souvenirs sont tristes et restent encore vivaces dans les mémoires collectives. Plusieurs morts sont enregistrés, majoritairement des jeunes chômeurs à la quête

de moyens de subsistances. « Le CACIT rappelle que ce n'est pas la première fois qu'une enquête est annoncée par le ministère de la Sécurité et de la Protection civile dans des cas similaires, sans que les populations ne soient situées des suites de ces enquêtes », indique le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT), faisant allusion à l'incident tragique survenu, en novembre 2014, entre jeunes et forces de l'ordre à Messan Condji et ayant fait 1 mort et cinq blessés. Beaucoup sont les cas d'incidents dramatiques à citer, notamment celui survenu, en mars 2016 à Baguida avec 1 mort, puis l'accident de

circulation découlant d'une course-poursuite rondement menée à Lomé entre forces de l'ordre et contrebandiers et qui a mal tourné sur le grand contournement de Lomé. A l'arrivée, 5 morts, essentiellement des corps habillés brûlés. Mais depuis lors, l'opinion est dans l'attente des résultats des enquêtes ouvertes pour situer les responsabilités.

C'est donc au regard de ces constats que le CACIT dit craindre une fois encore que l'impunité ne prévale au détriment des victimes. Ainsi, demande-t-il que l'enquête ouverte sur le cas du jeune Louis Anoumou soit diligentée de manière impartiale et sans délai afin que les présumés auteurs soient punis conformément à la loi. Au regard du bilan meurtrier depuis lors enregistré dans le cadre de cette opération, l'on est tenté de se demander jusqu'à quand les jeunes chômeurs togolais cesseront d'être poussés dans l'entonnoir.

Jaurès KINVI

Au-delà des blessés, ces opérations de routine visant à réprimer cette pratique illicite, puis saisir les cargaisons du produit incriminé, compte tenu du risque encouru, tournent le plus souvent au drame.

A l'image de Raila Ondiga et Uhuru Kenyatta

Un tête-à-tête Faure-C14 s'impose

Malgré les conflits à caractère expansionniste, progressiste et protectionniste qui caractérisent les relations internationales, le monde tourne, de nos jours, à l'heure du dialogue et de la réconciliation. Mardi dernier, les présidents américain, Donald Trump et Nord-Coréen, Kim Jong -Un, connus pour leurs adversités l'un envers l'autre sur fond de déclarations monstrueusement enflammées par médias interposés, ont créé l'événement en acceptant de se parler en vue de trouver une solution au problème de la dénucléarisation qui les oppose. Plus près de nous au Kenya, c'est le président Kenyatta et son opposant principal, Raila Ondiga à l'origine des exactions post électorales ayant mis le pays à feu et à sang, ont convenu de fumer le calumet de la paix. Il s'agit d'un message fort à l'endroit des frères ennemis s'illustrant dans des crises à répétition qui déchirent le continent à revenir à de meilleurs sentiments en vue de sauver la paix sociale. Au Togo, Faure Gnassingbé et la C14, ne peuvent-ils pas faire rêver les Togolais en acceptant de faire de même ?

ment national et du développement durable.

Si Donald Trump et Kim Jong-Un que tout divise, parviennent à accepter de discuter directement de leurs problèmes, c'est-à-dire sans facilitateur ni médiateur officiel, si le président Kenyatta et son principal opposant, Raila Ondiga ont cru devoir enterrer la hache de la guerre pour donner une chance à la paix dans leur pays, qu'est-ce qui empêcherait les protagonistes de la crise togolaise qui ont en partage, tout un peuple, toute une nation et sûrement une même vision portée sur le développement et l'épanouissement social, à faire autant ? A qui profiterait, un pourrissement de la situation au Togo ?

Pourquoi pas au Togo

Chez-nous, les protagonistes de la crise en l'occurrence, Faure Gnassingbé et la coalition des 14 partis politiques à la pointe de la contestation, ne sont heureusement pas encore arrivés à la phase de menace de destruction, ni à celle des surenchères verbales. Contrairement à Donald Trump et Kim Jong-Un, aucun d'entre eux ne traite son adversaire politique de « mentalement dérangé ou de fou ». L'espoir est donc permis pour les uns et les autres de s'engager dans cette voie pour faire rêver les To-

dans un sursaut national d'y trouver un règlement définitif.

Il y a une semaine, les émissaires de la CEDEAO étaient dans nos murs. D'après le président de la Commission qui dirigeait la délégation, ils étaient venus recueillir les préoccupations des parties prenantes à la crise en vue de l'élaboration des recommandations à imposer pour une sortie de crise au Togo lors du prochain sommet des chefs d'Etat et des pays membres de la CEDEAO. Loin de nous l'idée de minimiser la contribution de l'institution sous-régionale à la résolution de la crise que traverse notre pays depuis bientôt 10 mois. Cependant, laisser la CEDEAO aller jusqu'au bout de sa mission, serait une atteinte à la dignité nationale. Et pour cause : pendant longtemps le Togo s'est distingué sur le plan international dans le règlement des conflits qui déchirent le continent. De son vivant, combien de fois, feu Gal Eyadema Gnassingbé n'a-t-il pas pris son bâton de pèlerin pour aller personnellement éteindre les foyers de tension çà et là en Afrique ?

Le plus fort doit faire le premier pas

L'image montrant le Gal dans une pirogue voguant sur le lac Chari en direction des frères ennemis du Tchad, Goukouni Wedeye, Hissen Habré, le Commandant Abdel Kader Kamougué et les autres en vue de la résolution du conflit tchadien en dit long sur la vocation du Togo à voler au secours de ses voisins lorsque la case de ces derniers brûle. Par ailleurs, en tant que président en exercice de la CEDEAO, Faure Gnassingbé a fait, dans le règlement des conflits dans certains pays membres, un parcours qui force l'admiration. Les Togolais, à l'image des Kényans, doivent se donner les moyens de laver leur linge sale en famille. Ils en ont la faculté. Le reste est une affaire de courage et détermination à ne point laisser les autres décider à notre place. Tel on fait son lit, on se couche, dit l'adage. Plus que jamais, la crise que traverse le Togo, s'impose comme un défi à l'intelligence de ses fils. Le premier pas revient au plus fort, Faure Gnassingbé. Ce n'est pas un signe de faiblesse. A lui de passer la balle à la C14 pour engager le dialogue.

Loïcclas



Faure Gnassingbé



Des leaders de la C14

Le caractère tumultueux des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et la Corée du Nord du fait des problèmes liés à la course à l'armement nucléaire de ce pays, n'échappe à personne. En septembre dernier, le président américain, Donald Trump a menacé de destruction totale, la Corée du Nord, suite à l'essai des missiles balistiques du pays de Kim Jong- Un, capables d'atteindre les USA. De la tribune des Nations Unies, Donald Trump

déclarait : « Les Etats-Unis ont beaucoup de patience. Mais si nous devons nous défendre et défendre nos alliés, nous n'aurons pas d'autre choix que de détruire totalement la Corée du Nord ». S'en étaient suivies entre les dirigeants des deux pays, des surenchères verbales acerbes qui faisaient craindre un ultime combat susceptible

ler directement en tête-à-tête pour donner une chance à la paix. Ce désir ardent de taire les rancœurs pour se consacrer à l'essentiel a culminé mardi dernier par l'accord intervenu entre les deux hommes suite à des discussions franches et sincères sur la question de la dénucléarisation. Partout dans le monde, c'est le soulagement et la satisfaction totale.

L'espoir est donc permis pour les uns et les autres de s'engager dans cette voie pour faire rêver les Togolais pour le bonheur de qui, ils prétendent tous lutter. Les questions portant sur le rétablissement de la constitution de 1992 dans sa version originelle, la non candidature du président Faure Gnassingbé en 2020, le vote de la diaspora et autres qui constituent le point d'achoppement entre les parties prenantes au dialogue, peuvent trouver de solution si ces dernières décident, dans un sursaut national d'y trouver un règlement définitif.

d'affecter dangereusement la planète. Au Kenya, la crise née du dernier scrutin présidentiel a occasionné des morts, des blessés et des départs massifs en exil.

Fumer le calumet de la paix

Mais fort heureusement, comme nous l'écrivions tantôt, Donald Trump et Kim Jong -Un, ont senti la nécessité de se par-

Pour manifester également sa satisfaction du fait de l'enterrement de la hache de guerre par les frères kényans, le G7 a invité à son sommet tenu au Canada, le président Kenyatta. C'est la marque de la reconnaissance par la communauté internationale du choix éclairé ainsi porté au Kenya par la majorité et l'opposition, ce qui permet d'engager le pays sur les rails du redresse-

ment national et du développement durable. Si Donald Trump et Kim Jong-Un que tout divise, parviennent à accepter de discuter directement de leurs problèmes, c'est-à-dire sans facilitateur ni médiateur officiel, si le président Kenyatta et son principal opposant, Raila Ondiga ont cru devoir enterrer la hache de la guerre pour donner une chance à la paix dans leur pays, qu'est-ce qui empêcherait les protagonistes de la crise togolaise qui ont en partage, tout un peuple, toute une nation et sûrement une même vision portée sur le développement et l'épanouissement social, à faire autant ? A qui profiterait, un pourrissement de la situation au Togo ?

FLAMBEAU
des Démocrates

Récépissé n°0317/16/05/2007HAAC
Siège social : Bd du 13 Janvier,
Nyékonakpoè 06 BP. 60364 Lomé
Tél. (+228) 26 70 04 96
e-mail : Loiclate@gmail.com
Maison de la Presse Casier N°72

Directeur de Publication
Loïc LAWSON
(90 34 63 25)

Directeur de la Rédaction
AGBESSI T. Isaac. (90 20 36 51)

Rédacteur en chef
Magloire TEKO (91 44 38 79)

Rédacteurs
Loïcclas
Del-Jo
Magloire Téko
Isaac Tonyi

Correcteurs
Edgar K. DJISSENOU
Edson Dogbè

Stagiaire
Oscar Sékaya

PAO
Geodecom (22 48 00 32 / 92 63 85 58)

Imprimerie : St Louis
Tirage : 3000 exemplaires

Amélioration des recettes fiscales

Et si l'OTR sous-traitait le volet corruption à la gendarmerie

L'objectif premier du gouvernement en fusionnant les deux régies financières en un seul office est de lutter contre la corruption qui gangrène les finances publiques et améliorer les recettes fiscales. Quatre ans après, l'Office Togolais des Recettes est toujours à la recherche de la bonne formule pour éradiquer totalement le phénomène.

Depuis quelques semaines, l'OTR a lancé un appel d'offres pour le recrutement d'un Directeur anti-corruption. Selon les indiscretions, l'occupant actuel du poste se signifierait négativement dans les différents dossiers de corruption sur sa table en procédant par chantage sur les concernés en vue de leur soutirer de l'argent. Cette situation serait à la base de l'appel d'offres lancé par l'office pour le recrutement d'un nouveau Directeur.

Ce n'est donc pas la

première fois que les accusations dues à la défaillance du système de lutte contre la corruption au sein de l'Office sont versées sur la place publique. Au vu de ces différentes supputations, il y a lieu de s'interroger sur la formule adéquate pour contrecarrer les brebis galeuses qui continuent de ramer à contre-courant. Le recrutement d'un nouveau Directeur anti-corruption garantit-il la fiabilité de verrouillage du système ? Rien n'est moins sûr, parce que l'Office se retrouverait toujours dans une position de juge et parti.



Kodjo ADEDZE commissaire général de l'OTR

Cette posture ne donne aucune assurance lorsqu'il s'agira de sévir contre le sommet de l'institution en cas de culpabilité dès lors que ce Directeur demeure son employé. Une autre formule plus judicieuse serait pour l'OTR de sous-traiter ce volet à la gendarmerie en confiant à cette dernière la mission de lutter contre

la corruption, vu que la gendarmerie dispose d'un service de renseignement qui peut investiguer sur les éventuelles plaintes qui atterriront sur sa table à travers le numéro vert qui est tenu d'être confié à cette dernière. Cette formule pourrait constituer la meilleure méthode de lutte contre la corruption au Togo où

chaque jour que Dieu fait, les personnes avides de gains faciles trouvent les moyens de contourner le système de lutte contre la corruption. L'OTR a beau faire de mettre ses agents dans de bonnes conditions, mais le mal est loin de disparaître car les mesures dissuasives n'inquiètent guère, d'où la nécessité de laisser le soin à la Gendarmerie de nettoyer les écuries d'Augias.

Les différentes réformes introduites par l'Office notamment sur la collecte des impôts ont des résultats escomptés surtout avec la méthode de sensibilisation des masses introduites. Reste à l'Office de trouver la bonne formule pour faire de la transparence, la chose la mieux partagée à tous les niveaux.

La Rédaction

Après la régression de la croissance

L'économie togolaise au rebond

Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Le Fonds Monétaire International vient de publier un document sur "les perspectives de croissance en Afrique subsaharienne". Les chiffres de ce rapport relatif au Togo indiquent que l'économie a régressé l'année écoulée, mais devra rebondir cette année et en 2019.

La crise politique que connaît notre pays depuis le second semestre de l'année 2017 avec les manifestations de rues et marches de l'opposition, ont occasionné une régression du taux de croissance de l'économie à 4,4%, alors qu'une année plus tôt cette économie a enregistré un bond qualitatif de 5,1 points de pourcentage. Le ralentissement de 1% de la croissance illustre pleinement le malaise.

Néanmoins, l'engagement du gouvernement dans l'amélioration du climat des affaires, selon l'institution de Bretton Woods, permet à l'économie togolaise de rebondir. De 4,9% cette année, le FMI

projette le taux de croissance en 2019 à 5,2%.

Des recommandations à cet effet ont été faites au gouvernement. Il s'agit pour le Togo de réduire les dépenses d'investissement. Ce programme d'austérité, selon le FMI, va permettre de réduire le montant de la dette publique évaluée à 80% du PIB. L'institution de Bretton Woods recommande aussi à l'Etat de se désengager de l'économie en laissant la place au libéralisme. Ainsi, l'occasion sera donnée au secteur privé de conduire l'économie pour une croissance plus durable.

A l'endroit des autres pays subsahariens qui vivent la même situation que le Togo, le FMI recommande la réduction des vulnérabilités macroéconomiques tout en maintenant stable le niveau général des prix pour militer en faveur du développement du commerce intra-africain

IT

Amélioration de la santé maternelle et néonatale au Togo

Coup d'accélérateur du projet SMN MUSKOKA

Le gouvernement ne manque pas d'initiative, dans sa vision d'améliorer la santé maternelle et néonatale au Togo. Aux différentes politiques sanitaires adoptées en la matière, notamment le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022), est venu s'ajouter le Projet SMN MUSKOKA. Démarré en 2016, ce projet affiche, deux ans après, un bilan à mi-parcours satisfaisant.

Financé à hauteur de 5,6 milliards CFA par le gouvernement togolais et l'Agence Française de Développement (AFD), le projet SMN MUSKOKA se voulait donc une thérapie de choc pour la politique d'amélioration de la santé maternelle et néonatale et de renforcement de la planification familiale au Togo. Ce projet ciblant essentiellement les Régions Maritime et des Plateaux a pour objectif de réduire de 20%, la mortalité maternelle et néonatale et d'augmenter de 5% la prévalence contraceptive.

Après deux ans d'exécution, les résultats sont plus que satisfaisants. Ils se traduisent notamment par la construction et la réhabilitation d'infrastructures dans 22 formations sanitaires, la fourniture des équipements biomédicaux et le renforcement des services de planification. En ce qui concerne le volet renforcement de compétences des personnels, le projet SMN MUSKOKA s'est également traduit par la formation con-

tinue distillée aux prestataires sur les fonctions Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) déficitaires. De même des produits sanguins labiles ont été mis à la disposition des structures de référence et d'équipements médicaux. Bref, ce projet quinquennal, à trois ans, de son échéance, porte un sérieux coup d'accélérateur aux politiques nationales d'améliorer la santé maternelle et néonatale au Togo.

Des raisons convaincantes qui encouragent de plus belle le gouvernement à maintenir le cap en vue de répondre au rendez-vous des 22 objectifs de Développement Durable (ODD). Notamment l'objectif 3 visant pour les Nations Unies à promouvoir la bonne santé et le bien-être, lequel concerne principalement les mères et enfants, la lutte contre les épidémies, la sécurité routière et l'accès aux soins.

Avec les résultats probants obtenus seulement après deux ans d'exécution, il est fort à parier sur les chances



du Togo de parvenir, conformément à la vision des Nations Unies de faire passer le taux mondial de mortalité au-dessous de 70 pour 100.000 naissances. Pour l'heure, les chiffres de l'Enquête Démographique et de Santé au Togo (EDST 2013), estiment la mortalité maternelle à 401 pour 100000 naissances. Soit 4 femmes sur 10.000 naissances vivantes, meurent au cours de l'accouchement, ou après l'accouchement. De même que les nouveaux nés sont de 27 pour 1000 naissances vivantes, toujours à en croire les récentes statistiques. Un tableau moins reluisant que le gouvernement togolais s'engage à polir.

Jaurès KINVI



COOPERATIVE CHRETIENNE D'EPARGNE ET DE CREDIT (COCEC)

Assistance - Conseil - Microfinancement

Site web: www.cocectogo.org, E-mail: cocec@cocec.org / cocec2004@yahoo.fr

11 BP 164 Tél. : 22 71 41 48

Nos Agences : Kanyikopé : 22 71 41 48, Adamavo : 70 42 96 80, Anfamé : 70 44 90 54, Attiéogouan : 70 41 42 75, Kpogan : 22 43 97 46, Bé-Kpota : 22 42 84 02, guichet Adakpamé : 22 27 05 51, Agoe : 23 20 91 68

Suivant la loi N° 2011-009 de la 12/05/2011 portant règlementation des Systèmes Financiers Décentralisés dans son article 54, il est demandé aux institutions de microfinance de l'article 44 à publier leurs Etats financiers annuels.....

ETATS FINANCIERS COCEC : EXERCICE 2017

BILAN VERSION DEVELOPPEE						DIVF 2000			
Etat : TOGO						(En Francs CFA)			
Date d'arrêté : 2017/12/31									
P : A NS : TOGX/XX									
Etablissement : COCEC									
D : AAO						F : 1/NF:1			
Code poste	ACTIF	2017			2016	Code poste	PASSIF	2017	2016
		BRUT	AM/PROV	NET	NET			NET	NET
A01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 534 340 473	-	1 534 340 473	1 137 318 273	F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	233 586 138	123 929 333
A10	VALEURS EN CASSE	172 191 345	0	172 191 345	100 954 015	F1A	Comptes Ordinaires des Institutions Financières	0	0
A12	COMPTES ORDINAIRES CHEZ LES INSTITUTIONS FINANCIERES	156 330 424	0	156 330 424	191 600 458	F2A	AUTRES COMPTES DE DEPOT DES INSTITUTIONS FINANCIERES	0	0
A2A	AUTRES COMPTES DE DEPOTS CHEZ LES INSTITUTIONS FINANCIERES	1 186 592 165	0	1 186 592 165	827 969 550	F3A	COMPTES D'EMPRUNTS ET AUTRES SOMMES DUES AUX INSTITUTIONS FINANCIERES	233 586 138	123 929 333
A3A	COMPTES DE PRETS AUX INSTITUTIONS FINANCIERES	-	0	0	0	F55	RESSOURCES AFFECTEES	0	0
A60	Créances rattachées	19 226 539	0	19 226 539	16 794 250	F60	Dettes rattachées	0	0
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICAIRES OU CLIENTS	2 734 092 990	125 661 247	2 608 431 743	2 463 205 729	G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICAIRES OU CLIENTS	3 170 077 205	2 822 756 792
B2D	Crédits à court terme	-	0	918 739 996	774 862 200	G10	Comptes ordinaires	2 401 403 999	2 110 258 220
B30	Crédits à moyen terme	1 206 614 983	0	-	1 311 304 611	G15	Dépôts à terme reçus	35 577 750	31 637 000
B40	Crédits à long terme	-	0	397 450 932	310 360 026	G30	Autres dépôts de garanties reçus	721 245 273	674 183 838
B65	Créances rattachées	16 311 564	0	16 311 564	11 219 114	G60	Emprunts	-	-
B70	CREDITS EN SOUFFRANCE	194 975 515	125 661 247	69 314 268	55 459 778	G90	Dettes rattachées	11 850 183	6 677 734
B71	Crédits immobilisés	1 118 406	0	1 118 406	2 383 932	H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	54 152 980	51 990 899
B72	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	47 154 817	-	33 967 915	23 714 859	H40	Créditeurs divers	10 872 164	4 898 062
B73	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	65 253 005	40 424 440	24 828 565	25 211 197	H6A	Comptes d'ordre et divers	43 280 816	47 092 837
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	81 449 287	72 049 905	9 399 382	4 149 790	L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	1 001 664 359	832 693 184
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	86 874 626	0	86 874 626	75 087 757	L10	Subventions d'investissement	0	0
C30	COMPTES DE STOKS	5 038 025	0	-	6 349 685	L20	Fonds affectés	59 172 734	50 293 133
C40	Débiteurs divers	13 880 773	0	13 880 773	8 370 200	L27	Fonds de crédit	0	0
C6A	Comptes d'ordre et divers	67 955 828	0	67 955 828	60 367 872	L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 174 044	4 609 144
D01	VALEURS IMMOBILISEES	387 396 711	157 562 871	229 833 840	155 758 449	L41	EMPRUNTS ET TITRES EMS SUB.	0	0
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis/subordonnés	0	0
D1S	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	5 343 655	0	-	4 191 655	L55	Réserves	473 552 392	384 805 494
D23	Immobilisations en cours	48 000 000	0	48 000 000	-	L59	Ecart de réévaluation des immobilisations	-	-
D30	IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	-	-	176 490 185	151 566 794	L60	Capital	337 767 500	308 706 500
D31	Incorporelles	12 268 000	10 803 667	-	1 721 667	L70	REPORT A NOUVEAU (+ou-)	(4 467 985)	-
D36	Corporelles	-	-	175 025 852	149 845 127	L80	Résultat de l'exercice (+ou-)	125 465 674	84 278 913
B90	TOTAL ACTIF	4 742 704 800	283 224 118	4 459 480 682	3 831 370 208	L90	TOTAL PASSIF	4 459 480 682	3 831 370 208

HORS BILAN VERSION DEVELOPPEE						DIVF 2000	
Etat : TOGO						(En Francs CFA)	
Date d'arrêté : 2017/12/31							
P : A NS : TOGX/XX						F : 1/NF:1 M: 1	
Etablissement : COCEC							
D : AAO							
Code Poste	Libellés			2017	2016	2017	2016
				NETS N	NETS N-1		
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT							
N1A	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES			0	0		
N1H	ENGAGEMENTS REÇUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES			0	0		
ENGAGEMENT DE GARANTIE							
N2A	D'ordre des institutions financières			0	0		
N2H	Reçus des institutions financières			0	0		
ENGAGEMENTS SUR TITRES							
N3A	Titres à livrer			0	0		
N3E	Titres à recevoir			0	0		
ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVISES							
OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT							
P1A	Francs CFA achetés non encore reçus			0	0		
P1B	Devises achetés non encore reçus			0	0		
P1C	Francs CFA vendus non encore livrés			0	0		
P1D	Devises achetés non encore livrés			0	0		
PRETS OU EMPRUNTS EN DEVISES							
P1E	Devises prêtées non encore livrées			0	0		
P1F	Devises empruntées non encore reçues			0	0		
OPERATIONS DE CHANGE A TERME							
P1G	Opérations de change à terme francs cfa à recevoir contre devises à livrer			0	0		
P1H	Opérations de change à terme devises à recevoir contre FCFA à livrer			0	0		
P1J	Opérations de change à terme devises à recevoir contre devises à livrer			0	0		
P1K	Opérations de change à terme devises à livrer contre devises à recevoir			0	0		
P1L	Report/déport non couru à recevoir			0	0		
P1M	Report/déport non couru à payer			0	0		
P1R	Intérêts non courus en devises couverts à recevoir			0	0		
P1S	Intérêts non courus en devises couverts à payer			0	0		
P1V	Ajustements devises hors bilan			0	0		
AUTRES ENGAGEMENTS							
Q1A	Engagement donnés			0	0		
Q1B	Engagement reçus			0	0		
OPERATIONS EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TITRES							
Q1C	Valeurs à l'encaissement non disponibles			15 386 003	13 774 103		
Q1F	Comptes exigibles après encaissements			-15 386 003	-		
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX			0	0		

EPARGNER
C'EST
CONSTRUIRE
SA VIE

Epargne
2018

 **BANK OF AFRICA**
Groupe BMCE BANK

COMPTES DE RESULTAT VERSION DEVELOPEE

DIMF 2080
(En Francs CFA)

Etat : TOGO

Etablissement : COCEC

Date d'arrêté : 2017/12/31

D : AA0

F : 1/NT: 1

P : A N.S.: TOG X/XX

M : 1

Code poste	CHARGES	2017	2016	Code poste	PRODUITS	2017	2016
R08	Charges sur opérations avec les institutions financières	5 355 710	4 336 064	V08	Produits sur opérations avec les institutions financières	69 192 273	48 140 013
R2A	Intérêts sur comptes d'emprunts			V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	3 330 131	2 014 037
R2Z	Commissions			V1L	Intérêts sur autres comptes de dépôts chez les institutions financières	58 699 815	39 935 323
R3A	Charges sur opérations avec les membres, bénéficiaires ou clients	42 019 970	31 925 774	V2A	Intérêts sur comptes de prêts aux institutions financières	0	0
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients			V2T	Commissions	7 162 327	6 190 653
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues aux membres, bénéficiaires ou clients	-	-	V3A	Produits sur opérations avec les membres, bénéficiaires ou clients	427 369 662	409 341 316
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	449 186 255	421 219 491	V3B	Intérêts sur crédits aux membres, bénéficiaires ou clients	341 028 226	333 944 335
	TOTAL CHARGES D'INTERETS	47 375 680	36 261 838	V3R	Autres intérêts		
R6V	Charges sur prestations de services financiers	1 700 755	188 850	V3X	Commissions	86 341 436	75 396 981
R6W	Charges sur les moyens de paiement				MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
R6X	Autres charges sur prestations financières	1 762 550	6 879 800		TOTAL PRODUITS D'INTERETS	496 561 935	457 481 329
	AUTRES CHARGES FINANCIERES	3 463 305	7 068 650	V6B	Gains sur opérations de change		
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	449 186 255	421 219 491	V6U	Produits sur prestations de services financiers		
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	(3 463 305)	(7 068 650)		AUTRES CHARGES FINANCIERES	3 463 305	7 068 650
	PRODUITS FINANCIERS NET	445 722 950	414 150 841		MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	Achat et variations de Stocks	21 915 895	21 088 966		AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	3 463 305	7 068 650
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	578 752 609	572 268 046		PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	275 884 901	267 182 702
S02	FRAIS DE PERSONNEL	194 225 147	176 717 911	W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	168 838 210	162 920 071
S03	Salaires et traitements	172 377 502	158 096 013	W4G	Plus-values de cession	885 000	0
S04	Charges sociales	17 542 645	15 646 898	W4Q	Autres produits divers d'exploitation	167 953 210	162 920 071
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	4 305 000	2 975 000				
S1A	IMPOTS ET TAXES	9 615 350	5 780 271	W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	179 461 400	165 170 444	X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		
S2B	Services extérieurs	24 311 299	24 275 911	X6B	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	107 046 691	104 262 631
S3A	Autres services extérieurs	50 237 985	46 701 080	X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	84 575 449	96 120 092
S4A	Charges diverses d'exploitation	104 912 116	94 193 453	X6H	Reprises de provisions pour risques et charges		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATION	39 778 689	32 144 180	X6J	Récupération sur créances amorties	22 471 242	8 142 539
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	155 672 023	192 455 240	X80	Produits exceptionnels	7 655 298	3 900 912
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	125 661 247	84 575 449	X81	Profits sur exercices antérieurs	738 299	475 760
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif			L80	DEFICIT		
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges						
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	30 010 776	103 179 791				
T6L	Autres Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	4 700 000				
T80	Charges exceptionnelles	2 710 040	4 953 600				
T81	Pertes sur exercices antérieurs	1 157 230	3 120 690				
	CHARGES	655 374 759	644 761 790		PRODUITS	780 840 433	729 040 703
L80	EXCEDENT	125 465 674	84 278 913				
T84	TOTAL CHARGES	780 840 433	729 040 703	X84	TOTAL PRODUITS	780 840 433	729 040 703

Le Président du Conseil d'Administration


ADAMA Messali